

DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière
lundi 29 janvier
2024



Ce lundi 29 janvier 2024, les élu·es du Département se sont réuni·es en séance plénière dans l'hémicycle Philippe Madrelle.

Sommaire

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024	P.4
MAINTENIR LA SOLIDARITÉ ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC	
CRISE AGRICOLE	P.5
GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX AIDES AUX AGRICULTEURS	

Orientations budgétaires pour 2024 : maintenir la solidarité et la qualité du service public

De nouveau et pour les années à venir, la collectivité est confrontée à un contexte économique préoccupant : la hausse des taux d'intérêt, la persistance de l'inflation, la crise du marché immobilier, la chute des droits de mutation à titre onéreux qui en découle et la hausse des charges imposées par l'Etat. S'ajoute également l'explosion des allocations individuelles de solidarité dont elle a la responsabilité.

- 26%

de DMTO en Gironde

- 148 M€

baisse plus forte que la moyenne nationale (en DMTO)

+ 1118 M€

de dépenses prévues en 2024

dont 1/4

dédié à la protection de l'enfance

Dans ce contexte et face aux injonctions du Gouvernement à faire des « économies » notamment sur les politiques qu'il juge « volontaristes » parce qu'elles sont hors compétences, la collectivité doit faire des choix. Il en est ainsi de l'aide aux communes, de la dynamique associative, de la richesse culturelle, de la lutte contre les discriminations, contre la précarité, de la transition écologique.

Les orientations budgétaires proposées aujourd'hui attestent de ces importants efforts. Il ne sera cependant pas question de reculer sur les exigences de ses responsabilités et de ses devoirs envers les plus précaires.

Des recettes fragiles

Les recettes de fonctionnement, largement portées par la TVA et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), sont marquées par la perte du levier fiscal et par la volatilité de ces principales ressources. Ces incertitudes imposent donc à la collectivité de piloter son budget au regard de ses dépenses et non plus de ses recettes et de limiter l'exercice d'anticipation budgétaire.

Les projections établies pour 2024 :

- ▶ **1 864,6 M€ de recettes de fonctionnement**
- ▶ **Stagnation des recettes par rapport au voté en 2023**
- ▶ **415 M€ estimation des DMTO**

Des dépenses difficilement compressibles

La collectivité doit faire face à la hausse des dépenses de solidarités et aux conséquences de l'inflation sur les charges de fonctionnement, malgré sa détermination à maîtriser leur croissance.

Des investissements maintenus

La mise en œuvre du dispositif comptable d'étalement des charges exceptionnelles contribuera à couvrir la dotation aux amortissements. La capacité à investir de la collectivité sera ainsi maintenue notamment pour la poursuite du plan collège.

La notation de Standard & Poor's actualisée

L'agence indépendante a de nouveau évalué la gouvernance budgétaire et financière du Département en maintenant la note « AA- », avec « perspective négative ». Cette note démontre la bonne gestion budgétaire de la collectivité et confirme des choix politiques en adéquation avec le contexte. La perspective négative, quant à elle, marque l'incertitude des perspectives économiques nationales et internationales qui ont des conséquences directes sur les recettes de la collectivité (taux d'intérêts, transactions immobilières, recettes de tva,...).

Face à la crise, le Département de la Gironde et la Mutualité Sociale Agricole esquisSENT les contours d'un Revenu de solidarité agricole

Si depuis toujours, le Département de la Gironde participe de la vitalité agricole du territoire, **il devient aujourd’hui urgent d’agir pour accompagner celles et ceux qui sont d’ores et déjà en grande difficulté.**

Renforcer la lutte contre le non-recours aux aides sociales et garantir l'accès aux droits pour les agriculteurs

L'action conjointe du Département et de la MSA doit permettre un meilleur accès aux droits des agriculteurs, notamment vers le Revenu de Solidarité Active (RSA). Les indicateurs montrent une augmentation des besoins au sein de la filière agricole girondine.

Les indépendants et les salariés agricoles sont éligibles à cette allocation pour faire face aux accidents de la vie et aux crises.

Il faut rappeler que le RSA est un droit, un accompagnement social mais avant tout professionnel : un droit à rebondir.

Le Département engage une large sensibilisation auprès de ses partenaires, de ses agents et de ses travailleurs sociaux à l'accueil et à la bonne prise en charge des agriculteurs les plus précaires, en lien avec la MSA et la Chambre d'Agriculture.

Ajuster un dispositif pour répondre à l'urgence

Dans le cadre d'une convention avec la MSA, un travail de fond est mené pour définir plus précisément les contours d'un Revenu de solidarité agricole, qui aujourd'hui ne peut se déployer en raison de mécanismes trop complexes.

Ce travail permettra de le simplifier et de fixer des critères d'attribution plus adaptés, tout en engageant l'assurance d'un revenu stable face aux crises.

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari

06 18 18 22 44

typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Anne-Gaëlle Mc Nab

06 28 20 65 31

anne-gaelle-mcnab@gironde.fr

Marie-Hélène Popelier

06 22 29 26 72

m.popelier@gironde.fr

Adrien Montiel

06 01 11 07 39

a.montiel@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

Twitter : @gironde